



VOLET B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14131156

BRUXELLES

27-06-2014
Greffe

N° d'entreprise : 0547623396

Dénomination

(en entier) : **CENTRE VETERINAIRE D'ANDERLECHT**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1070 Bruxelles, boulevard Sylvain Dupuis 7

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE LA DENOMINATION - MODIFICATIONS DES STATUTS -
COORDINATION DES STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu le 5 juin 2014 par Erik STRUYF, notaire associé de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée unipersonnelle « ERIK STRUYF, Notaire », inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0842.077.388, ayant son siège à 1020 Bruxelles, avenue Richard Neybergh 41, enregistré deux rôles, sans renvoi, au 1^{er} bureau de l'enregistrement de Bruxelles 3, le 11 juin 2014, volume 5/2, folio 67, case 10, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société a décidé à l'unanimité :

1) la modification de la dénomination en « CENTRE VETERINAIRE ANIMALIA » (article 1 et partout où la dénomination apparaît dans les statuts).

2) d'ajouter à l'article 9 un nouveau paragraphe à intercaler après la première phrase et libellé comme suit :

« Les parts sociales doivent appartenir et ne peuvent être cédées qu'à des médecins vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre des vétérinaires ».

3) de préciser à l'article 16 :

- dans le premier paragraphe : que le ou les gérant(s) doit/doivent être des vétérinaires.

- à la fin du dernier paragraphe les mots « à l'exception des actes relevant de l'exercice de la médecine vétérinaire ».

4) de modifier les articles 1, 9 et 16 des statuts pour les mettre en concordance suite aux résolutions prises ci-dessus.

5) d'approuver la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature